

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 4 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

ROUBAIX, 22 JUIN 1873

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, à la place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 21 juin 1873.

J'ai vu hier soir et ce matin d'intéressantes dépêches de Paray-le-Monial. Une foule immense de pèlerins a été amenée par tous les chemins de fer, des principales villes de France, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Roubaix, Bayonne, Brest, Boulogne, Arras. L'Alsace et la Lorraine avaient aussi envoyé leur pèlerins qui sont venus aussi prier pour la délivrance de nos deux chères provinces. Le général Charette s'est retrouvé à la tête de ses zouaves pontificaux de Mentana et de Patay. L'héroïque général de Sonis, amputé d'une jambe à la suite du glorieux combat de Patay, était, hier, à côté du général Charette. Vous savez que le général de Sonis commande la division militaire de Rennes. Un temps splendide a favorisé la piété des pèlerins, dont le nombre est évalué à plus de 20,000. La messe a pu être célébrée en plein air. La bannière des zouaves pontificaux, ornée du Sacré-Cœur de Jésus et teinte encore du glorieux sang du comte de Bouillé qui la portait au combat de Patay, cette bannière a été déposée près de la châsse de sainte Marguerite-Marie. Les généraux Charette et de Sonis ont été, de la part des pèlerins, l'objet des acclamations les plus enthousiastes.

Ayons confiance que tant de prières ne sont pas perdues et produiront, dans un temps prochain, les plus heureux événements pour la France.

La République française publie in-extenso les paroles du fusillard solidaire. Elles sont absolument conformes à l'analyse qu'un correspondant du Journal de Roubaix a donnée hier. Nous ne reviendrons point là-dessus, sinon pour ajouter que la conduite de la députation officielle de l'Assemblée et du colonel qui commandait le détachement est unanimement approuvée.

Le Journal officiel promulgue aujourd'hui la résolution tendant à autoriser des poursuites contre M. Ranc, adoptée dans la séance du 19.

C'est M. le commandant Deslois qui est chargé de suivre l'instruction de l'affaire Ranc devant le conseil de guerre.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Ranc a quitté la France; il est en ce moment à Londres.

On assure que M. le capitaine-rapporteur de Charrière et M. le commandant Lemoine, qui avaient été chargés de la première poursuite, vont être appelés comme témoins.

Un arrêté du préfet du Morbihan suspend le maire de Plœmel pour trois mois. Voici les considérants de l'arrêté:

Attendu que, le 5 mai, un malheureux impotent, qui ne se trouvait pas dans les conditions requises pour être admis dans un hospice, a été déposé purement et simplement, sans aucun avis préalable, devant la Préfecture, où sa présence a donné lieu à des rassemblements et commentaires fâcheux, et où il serait resté sans secours si le préfet n'avait pourvu provisoirement à son placement.

Considérant qu'en se vantant publiquement d'avoir usé d'un semblable procédé pour se débarrasser d'un indigent infirme, le maire de Plœmel a manqué non-seulement à son devoir d'humanité, mais encore au respect de l'autorité et aux convenances...

tration a voté une pension de 10,000 fr. pour M^{me} Audibert et une dot de 50,000 fr. pour chacune de ses filles.

Le Drapeau français, organe officiel de Don Carlos et de son armée, publie, dans son numéro du 20 juin, des détails pleins d'intérêt sur le glorieux fait d'armes d'Oresta. C'est la plus importante victoire remportée par les carlistes en Catalogne depuis un an; l'honneur principal en revient à l'infant Don Alphonse, qui dirigeait l'action, accompagné de l'infante, son héroïque épouse.

On attend les nouvelles d'un nouveau combat qui a dû avoir lieu, il y a peu de jours.

L'armée royale, sous les ordres du généralissime Elio, a franchi l'Ebre.

On parle, dit le Drapeau français, d'un mouvement combiné des armées de Navarre et de Catalogne, pour se rencontrer dans la Castille et marcher sur Madrid.

Le Drapeau français dénonce, avec une juste indignation, les odieux procédés employés par le sous-préfet de Prades à l'égard des blessés carlistes. Nous aimons à croire que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ne voudra pas continuer la politique partielle et inique de M. Thiers à l'égard des carlistes. Le sous-préfet de Prades ne peut tarder à être remplacé.

MM. de Goncourt ont réuni en un volume les souvenirs intimes de la vie de Gavarni, ses confidences sur toutes choses.

Ce livre, c'est en quelque sorte Gavarni raconté par lui-même, se sont les lettres et successives retrouvailles d'un passé revenant à notre grand peintre de mœurs au coin de son feu, au détour d'une allée de son jardin; c'est une biographie pour ainsi dire parlée, où la parole des causeurs est notée avec la fidélité d'un sténographe. Gavarni avait laissé une foule de papiers, fragments de mémoires, carnets, notes de voyages etc. Son fils a tout communiqué à MM. de Goncourt, qui ont pu donner ainsi une œuvre complète et définitive. Gavarni, l'homme et l'œuvre forme un superbe volume in-8° publié aujourd'hui par l'éditeur Plon, avec une eau-forte de Flameng, admirablement réussie, et un fac-similé d'autographe.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRÉ DE VERSAILLES.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 21 juin.

Les protestations que la gauche a soulevées au sujet de l'affaire Ranc, a rappelé l'attention sur les hommes de la Commune et sur les poursuites qui avaient été dirigées contre eux; il ressort de documents officiels, que l'on se communiquait aujourd'hui à Versailles, que sur 108 individus ayant pris une part active à la direction du mouvement communal, 106 ont été cités à comparaître; la justice a eu à se préoccuper de la responsabilité qui incombait à chacun de ces anciens membres de la Commune, et les a divisés en deux catégories,

M. de Voltaire, le plus grand menteur de son siècle, est redevenu ou tout au moins est en train de redevenir Arouet comme devant. Qu'il y ait encore des imbéciles pour croire à cette immense médiocrité, c'est bien possible et il n'est point étonnant de rencontrer par là les démocrates de la République française, donnant la main aux bourgeois du Journal des Débats, mais qu'on mette la majorité du peuple français en pareille compagnie, voilà certes, une insulte gratuite qu'il est loin de mériter. La majorité, la très-grande majorité des français, est catholique, messieurs de la république gambettiste, ne l'oubliez pas. A cela près, vous avez donné les vrais raisons de l'arrêt du préfet de Lyon. Vos enroulements civils sont un défi, une provocation, un outrage, nous ne disons pas seulement aux catholiques, mais à toutes les consciences, à tous ceux qui, par un sentiment religieux quelconque, sentent et comprennent le besoin de s'incliner quelquefois devant Dieu.

La loi, dites-vous, sauvegarde la liberté de conscience? Elle reconnaît la liberté de tous les cultes? Oui, sans doute, mais vous n'avez pas de culte, et vos cortèges ne sont pas faits pour rendre honneur aux morts, mais pour insulter à la croyance des vivants.

Il n'est personne qui soutienne que par l'arrêt de M. Ducros, la liberté des cultes ait été violée.

Tout le monde est d'accord à reconnaître que l'enfouissement civil n'est pas un culte, qu'on doit prendre envers des sectaires de la trop libre-pensée et d'une morale plus libre encore, les précautions que l'on prend contre cer-

retraite lui était coupée par la triple ligne des curieux pressés derrière elle.

—Va donc, mignonne! c'est ton tour, morbleu! lui dit maître Tournébut, en la poussant sans façon par les épaules.

Marthe, sans savoir comment cela s'était fait, se trouva bientôt seule dans l'espace laissé libre autour des deux jeunes gens, et précisément en face de l'enseigne de vaisseau, tout étonné, et ne sachant ce que cela voulait dire.

La jeune fille n'était certes pas moins embarrassée que le jeune homme n'était surpris. On ne lui avait pas appris de discours, à elle, pas plus qu'on ne lui avait composé de bouquet. On la livrait tout entière à l'inspiration du moment et aux hasards de l'improvisation. Par bonheur elle avait assez d'esprit naturel, et savait, d'ailleurs, rehausser tout ce qu'elle disait par ce merveilleux accompagnement de la beauté, qui, chez les femmes, est souvent la moitié de l'éloquence.

Elle demeura quelques secondes immobile et silencieuse en face de l'officier, tenant toujours à la main son bouquet, qui se dressait au-dessus de sa tête brune et pâle, comme un haut panache d'or. Ses grands yeux s'étaient baissés avec une sorte de réserve pudique et de chasteté fière. Ce n'était point de la timidité dans le sens absolu du mot: c'était autre chose: c'était une émotion profonde.

On pouvait voir battre sa poitrine sous sa robe étroite et serrée, et suivre sur sa joue la pâleur envahissante.

Elle comprit cependant que son silence devenait ridicule en se prolongeant, et que la difficulté s'augmentait pour elle du retard même qu'elle mettait à la vaincre. Aussi, relevant sur le vicomte de Kergor ses beaux yeux où brillait une flamme si humide qu'on eût pu les croire pleins de larmes:

— Monsieur, dit-elle d'une voix basse et tremblante, en lui offrant ses fleurs, votre bouquet n'est pas aussi beau que celui de M. le marquis, parce que vous n'étiez pas attendu. Pardonnez-moi donc, car je n'ai pas voulu vous faire offense... Je n'ai pas eu le temps d'aller vous chercher des fleurs de jardin; il faut que vous ayez la bonté de vous contenter de ce que nos champs peuvent produire d'eux-mêmes... Je vous l'offre de bon cœur!

Le vicomte la regarda en souriant; elle se remit un peu, et, avec une gaieté qui n'était peut-être pas sans malice, elle ajouta, en lui montrant le genêt d'or:

— Il y a peut-être ici plus d'épines que de fleurs, et quand on s'y frotte, on s'y pique... Mais nous ferons mieux une autre fois.

— Cela vous serait difficile, mademoiselle! répondit M. de Kergor, car ce bouquet est charmant. En baissant un peu la voix, il ajouta: — Je l'aime beaucoup mieux que celui de mon cousin, et je vous remercie d'avoir pensé à me l'offrir!

— Embrassez-la donc, bête! fit M. de

Vimeuse à l'officier.

Marthe entendit et recula d'un pas, toute tremblante.

Mais on est galant dans la marine, et une telle recommandation n'avait par elle-même rien qui pût déplaire au jeune homme; il prit la main de Marthe en lui disant:

— Il manque une rose à mon bouquet, mademoiselle! Voulez-vous bien me permettre de la cueillir sur votre joue?

— Ce ne sera qu'une rose blanche! murmura le marquis.

Marthe, en effet, était devenue, en entendant ces mots, aussi pâle que son amie était devenue rouge quelques minutes auparavant.

Elle resta immobile à sa place, sans avancer ni reculer, comme clouée au sol. Elle inclina, cependant, sa jolie tête sur une épaule, en tendant la joue de telle façon que ce mouvement put laisser croire qu'elle consentait.

M. de Kergor y mit de la discrétion, et, voyant le trouble presque douloureux de la jeune fille, ce fut à peine s'il l'effleura d'un baiser — baiser banal — commandé en quelque sorte, et auquel tant de témoins étaient toute signification et toute saveur. Mais il accompagna cette caresse d'une pression de main bien autrement expressive, et dont Marthe se sentit plus émue.

XI

Cependant, la lourde charrette attelée de huit grands bœufs blancs tachetés

celle des individus qui ont siégé à la Commune jusqu'au 2 avril, date de l'attaque de Flourens contre Versailles, et celle des individus qui sont demeurés après cette date et ont signé des décrets criminels; les pénalités prononcées ont été prononcées à la participation plus ou moins prolongée et active de ces 106 personnes au gouvernement insurrectionnel. Sur ces 106 prévenus 18 ont obtenu des ordonnances de non lieu ou des acquittements.

Deux membres seulement de la Commune n'ont jamais été traduits devant les tribunaux, ce sont MM. Lefèvre et Ranc; il importait à la justice de ne pas laisser se prolonger plus longtemps, une situation qui créait sans motifs avouables une inégalité scandaleuse dans la répression.

A qui faut-il attribuer l'impunité dont a joui si longtemps M. Ranc. Personne à la tribune n'a parlé de M. Thiers et ce nom était sur toutes les lèvres. On continue à parler de la lettre que le colonel Gaillard aurait fait parvenir par l'entremise du général Lello, au général Appert. Cette lettre contiendrait, paraît-il, des renseignements très-précis. Plusieurs renseignements avaient précédé de l'intervention de M. Vautrain; on nous affirme que M. Vautrain ne se serait pas mêlé de cette affaire, et que c'est M. Léon Say, à cette époque préfet de la Seine, qui, ne voulant point indisposer contre son administration les radicaux du conseil municipal, aurait influé sur l'esprit de M. Thiers.

On dit à l'Assemblée que le chiffre des condamnés à la déportation ne s'élève pas encore embarqués pour la Nouvelle-Calédonie est de 400. Un premier convoi partirait de Brest sur la Virginie dans les premiers jours de juillet; M. Herri Rochefort en ferait partie. Au mois de septembre le dernier convoi serait dirigé vers la Nouvelle-Calédonie sur le transport la Sybille.

Les commissions de la réorganisation de l'armée et des marchés ont tenu aujourd'hui une troisième séance, elles se sont mises d'accord avec les ministres, sauf sur l'article 18 du projet de loi, relatif aux rapports des chefs de corps avec le service de l'intendance.

La commission chargée d'examiner les titres des candidats à la place de conseillers d'Etat, vient de se réunir; 11 candidats se présentaient après 4 tours de scrutin. La commission a décidé de présenter M. Perret, maître des requêtes, et M. J. J. Weis.

On a lieu de croire que M. Perret sera élu, les membres actuels du conseil d'Etat demandant que le choix des députés portât, non sur un homme politique, mais sur une personne au courant des affaires contentieuses et faisant partie du conseil d'Etat. L'élection par l'Assemblée aura lieu jeudi prochain.

Dans la loi discutée en ce moment par l'Assemblée sur les contributions indirectes, nous devons vous signaler une disposition additionnelle proposée par l'honorable M. de Grasset, député de l'Hérault, et ayant pour objet de transformer un droit fixe de dix francs les doubles droits qui pèsent sur les alcools

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 23 JUIN 1873

— 18 —

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

X — (Suite)

Le marquis répondit avec beaucoup d'amabilité et une cordialité qui plut à tout le monde. Il connaissait les paysans, et savait comment il faut leur parler. Il eut surtout un trait final qui, bien qu'appartenant à l'éloquence muette, enleva tous les suffrages, car, en terminant, il embrassa galement sur les deux joues Clémence, qui se mit à rougir comme une pivoine, tandis que tous les hommes frappèrent dans leurs mains en criant: Vive monsieur le marquis, comme s'il eût renouvelé en leur honneur un des beaux exploits de ses nobles aïeux.

Marthe, cependant, restait immobile à quelques pas en arrière de son amie, tenant son bouquet la tête en bas, à demi caché sous son tablier, assez embarrassée de la contenance qu'elle devait prendre, et ne demandant pas mieux que de s'en aller.

Mais il n'était plus temps, et déjà la

